

**Tous ces déchets
sont toxiques !
Ne les jetez pas
n'importe où !**

→ **Déversés dans le tout-à-l'égout**, ils peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration et polluer les rivières.

→ **Jetés avec les ordures ménagères**, ils font courir un risque aux équi-
piers de collecte et augmentent
les taux de polluants des unités
de traitement.

→ **Mis dans le bac de collecte
sélective**, ils polluent tous les
autres emballages triés qui ne
peuvent plus être recyclés.

→ **Abandonnés n'importe où**,
ils polluent l'environnement
(air, sols, eau, ...)

Ayez le réflexe Planète® !

→ Voir modalités à l'intérieur de ce guide

VEOLIA



PLANÈTE®

**Collecte et
valorisation des
déchets dangereux
diffus des ménages**

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Lieux des prestations :

- Commune d'Esbly :
parvis de la Mairie, 7 rue Victor Hugo
- Commune de Couilly-Pont-aux-Dames :
parking de la salle polyvalente Robert Vallin

Fréquence des prestations :

La prestation est réalisée chaque 3^{ème} samedi
du mois sauf en août, de 9h30 à 12h00 :

- à Couilly-Pont-aux-Dames les mois pairs
- à Esbly les mois impairs

Calendrier prévisionnel 2019 :

- Samedi 19 janvier : Esbly
- Samedi 16 février : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 16 mars : Esbly
- Samedi 20 avril : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 18 mai : Esbly
- Samedi 15 juin : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 20 juillet : Esbly
- Samedi 21 septembre : Esbly
- Samedi 19 octobre : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 16 novembre : Esbly
- Samedi 21 décembre : Couilly-Pont-aux-Dames



RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Service PLANÈTE®

Collecte et valorisation
des déchets dangereux
diffus des ménages



le Pays Créçois

Communauté de Communes

Les principaux déchets dangereux diffus des ménages :

- **Aérosols** (insecticide, dégrissant, peinture, ...)
- **Acides** (détartrant, décapant, acide chlorhydrique, sulfurique, ...)
- **Bases** (soude, ammoniaque, détergent, eau de javel, ...)
- **Déchets de soins non infectieux** (radiographies, thermomètre au mercure, médicaments, ...)
- **Huiles et graisses** (huile de friture, huile minérale, lubrifiant, ...)
- **Produits phytosanitaires** (pesticides, fongicides, herbicides, insecticides, engrais, ...)
- **Produits pâteux** (peinture, colle, vernis, cire, ...)
- **Solvants** (diluant, détachant, dissolvant, ...)
- **Ampoules et lampes** (basse consommation, halogène, tube néon ou fluorescent, ...)
- **Piles et batteries** d'appareils électroniques
- **Batteries de voiture** et **pneumatiques**

Comment identifier les déchets dangereux diffus des ménages ?

Ils portent obligatoirement, sur l'étiquette, l'un des logos ci-dessous :

• Anciens pictogrammes :



• Nouveaux pictogrammes (depuis 2008) :



Apportez-les au camion Planète® ...



... ils seront ensuite traités dans nos unités spécialisées conformément à la réglementation en vigueur.

Conditions d'accès au camion Planète®

L'accès à ce service est **gratuit** et **réservé aux particuliers** qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes (voir calendrier des jours, lieux et horaires).

À votre arrivée, merci de vous présenter à l'agent d'accueil qui se tient à votre disposition pour récupérer vos déchets et de lui présenter un justificatif de domicile.

Les dépôts sont limités à **50 litres** par foyer et par semaine.

Déchets refusés par le camion Planète®

Certains déchets, pourtant classifiés comme dangereux, ne pourront pas être acceptés par le camion Planète® pour des raisons réglementaires :

- Les déchets de soins à risque infectieux, et notamment **les seringues** (renseignez-vous sur www.dastri.fr pour connaître les modalités et points de collecte agréés).
- **Les déchets électriques et électroniques**
- **L'amiante (fibro-amiante)**
- **Les produits explosifs ou pyrotechniques**